

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/04/2018

Dossier complet le :

13/07/2018

N° d'enregistrement :

2018-6466

### 1. Intitulé du projet

Reconstruction du Pont de la Laisse - RD9  
Commune de Charron (17230)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Charente-Maritime

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Dominique Bussereau

Président du Département de la Charente-Maritime

RCS / SIRET

2 2 1 7 0 0 0 1 6 0 0 7 3 8

Forme juridique C

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6° - a)                           | Longueur de l'ouvrage : 26 m,                                                                                                                                        |

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Démolition et reconstruction du pont de la Laisse sur la RD9 :

Le projet consiste à démolir l'ouvrage existant et à reconstruire un pont dalle dont les appuis reposent en partie arrière des culées réaménagées, de l'ouvrage existant. Les murs de front des culées existantes, positionnées devant les fondations de l'ouvrage projeté, sont conservés comme ouvrage de soutènement des talus. Ils sont toutefois recépés pour servir de banquettes à petite faune.

Cette solution permet de limiter les travaux de démolition de l'ouvrage et ainsi limiter l'impact du projet sur le milieu.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'ouvrage existant comporte un rétrécissement et un défaut d'alignement de la section courante de la chaussée. Compte tenu de l'importance de la circulation et de l'état général de l'ouvrage, un élargissement de la structure existante est inenvisageable pour sécuriser l'itinéraire.

C'est pourquoi l'opération nécessite une reconstruction complète du tablier et de ses appuis avec réaménagement du profil en travers et des culées existantes, tout en intégrant les enjeux suivants:

- limiter l'impact du projet sur le milieu pour préserver celui-ci,
- améliorer la transparence écologique,
- maintenir le trafic routier durant les travaux.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux sont prévus en 2019/2020 pour une durée de 6 mois (A compter de septembre 2019).

L'opération consiste à reconstruire l'ouvrage sans interrompre le trafic routier sur la route départementale n°9. Les travaux nécessiteront au préalable, la mise en place d'une chaussée et d'un pont provisoires à l'amont, pour conserver la circulation routière et permettre le franchissement du canal du Curé. Ce dispositif restera en place durant toute la durée des travaux, afin de permettre autant que possible la réalisation du chantier hors circulation.

Les travaux se décomposent de la façon suivante :

- Installations de chantier et mise en place du pont et de la chaussée provisoires pour basculement de la circulation,
- Terrassements et démolition de l'ouvrage existant,
- Construction des fondations (micropieux forés)
- Reconstruction du tablier de l'ouvrage,
- Réalisation des équipements et de la chaussée puis rétablissement de la circulation sur l'ouvrage,
- Déconstruction de la voie provisoire avec remise en état des abords,
- Finitions et repli du chantier.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La route départementale n°9, franchissant le Curé, présente un trafic moyen d'environ 10 920 véhicules par jour dont 13% de poids lourds.

Les travaux n'apporteront pas de trafic supplémentaire. L'opération prévoit la réalisation de deux bandes dérasées et de deux trottoirs équipés de garde-corps double fonction afin de sécuriser le franchissement en phase exploitation.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau si la DDTM le juge utile.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques     | Valeur(s)            |
|--------------------------------|----------------------|
| Type de structure :            | - Pont dalle         |
| Nombre de travée :             | - 1 travée           |
| longueur totale de l'ouvrage : | - 26 m,              |
| largeur utile :                | - 13 m,              |
| largeur des trottoirs :        | - 2 x 1 m,           |
| superficie globale du projet : | - 364 m <sup>2</sup> |
| Ouverture Hydraulique:         | - 14 m               |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route départementale n°9  
Commune de Charron (17230),  
PR 14 + 208.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 04' 36" O Lat. 46° 16' 14" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Communes traversées :

CHARRON (17230)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☒

Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui ☐

Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | ZNIEFF de type I : Anse de l'aiguillon et marais de Charron,<br>ZNIEFF de type II : Marais Poitevin,                                         |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                              |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | APB Marais Poitevin (secteur Ouest), il couvre les prairies naturelles et le réseau hydraulique du Marais Poitevin sur la commune de Charron |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Commune de Charron (17230)                                                                                                                   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Parc naturel du Marais Poitevin                                                                                                              |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                              |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                              |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Zone humide du Marais Poitevin                                                                                                               |

|                                                                                                                                                                                                       |                                     |                                     |                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Charron fait partie des communes couvertes par un plan de prévention des risques littoraux prescrit par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2010. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                        |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                                                               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                                                                                                                                                        |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                                                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                        |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                        |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>                                                                                                                                                 | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>                                                                                                                   |
| D'un site Natura 2000 ?                                                                                                                                                                               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | ZSC Marais Poitevin<br>ZPS Marais Poitevin                                                                                                             |
| D'un site classé ?                                                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                        |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?                                                                                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                                                                                                                        | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                                                                               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Milieu naturel          | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le raccordement Nord de la voie provisoire à la RD9 nécessitera l'abattage d'une vingtaine de mètres de haie sauvage bordant la route départementale d'où un risque de destruction temporaire d'habitats naturels, d'individus d'espèces (oiseaux nicheurs, chiroptères, amphibiens, reptiles, insectes et poissons) et de dérangement.<br><br>L'entreprise devra produire un SOGED et un SOPAE, et prévoir des dispositions concernant toute prévention et première lutte contre une éventuelle pollution accidentelle. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet prévoit l'aménagement de banquettes pour la petite faune et principalement les Loutres et Visons.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

|                  |                                                                                                                                    |                                                                 |                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                                        | <input checked="" type="checkbox"/>                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                               | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>                                                   | <p>Consommation d'espaces naturels et agricoles pour la construction de la voie provisoire. A l'issue des travaux sur le pont de la Laisse, la voie provisoire sera détruite et le site totalement remis en état:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décompactage du sol,</li> <li>- régalinge de la terre végétale selon l'ordonnancement des différentes couches,</li> <li>- Restauration des ripisylves par la plantation d'arbustes d'essences locales (aucun frêne ne sera replanté),</li> </ul> |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                   | <input type="checkbox"/>                                        | <input checked="" type="checkbox"/>                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>                                                   | <p>La zone du projet est concernée par les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phénomènes littoraux</li> <li>- Inondation</li> <li>- Retrait et gonflement des argiles</li> <li>- Tempête</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                             | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>                                                   | <p>Durant les travaux, la circulation routière sur la RD9 sera maintenue grâce à la mise en place de la voie provisoire, cependant des ralentissements sont à prévoir.</p> <p>Le seul trafic supplémentaire sera celui lié à la circulation des engins de chantier lors de l'approvisionnement et la mise en œuvre de quelques parties de l'ouvrage.</p>                                                                                                                                                        |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?                                                            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>            | <p>Nuisances sonores usuelles pendant la phase chantier uniquement. (matériels de chantier, pelle mécanique). Le chantier aura lieu de jour et hors week-end et jours fériés</p> <p>Première habitation à 400 m du chantier.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                |



|                  |                                                                                            |                                                                 |                                                                            |                                                                                                                                                                           |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                           |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                           |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | Le chantier se fera exclusivement de jour.<br>Une signalisation lumineuse sera mise en place sur la voie provisoire pendant toute la durée du chantier.                   |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?                                                      | <input type="checkbox"/>                                        | <input checked="" type="checkbox"/>                                        | Emissions des engins de chantier uniquement                                                                                                                               |
|                  | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input type="checkbox"/>                                        | <input checked="" type="checkbox"/>                                        | Non. Lors de la destruction de la voie provisoire il sera mis en place de façon préventive un filtre à paille et des flotteurs anti-pollution au niveau du canal du Curé. |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?                                                              | <input type="checkbox"/>                                        | <input checked="" type="checkbox"/>                                        | Toutes les précautions seront prises contre la pollution des engins.                                                                                                      |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input type="checkbox"/>                                        | <input checked="" type="checkbox"/>                                        |                                                                                                                                                                           |



|                                                       |                                                                                                                                             |                          |                                     |                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les abords du chantier seront entièrement remis en état à la fin des travaux:<br>- Régéage de la terre végétale<br>- Restauration des ripisylves |
|                                                       | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Empiètement léger sur les terres agricoles, uniquement lors des travaux par la mise en place de la voie provisoire.                              |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La solution de reconstruction du pont de la Laisse a un impact limité sur l'environnement. Le projet consiste à reconstruire l'ouvrage et ses appuis derrière les culées existantes en partie conservées et réutilisées comme banquettes à petite faune. Le nouveau tablier aura une portée supérieure à l'ouvrage existant ce qui conduit à améliorer le débouché hydraulique. Cette solution a donc pour objectif de limiter les travaux de démolition de l'ouvrage existant et ainsi limiter l'impact du projet sur le milieu tout en améliorant la transparence écologique.  
Le trafic routier restera inchangé après les travaux.  
La circulation automobile et le cheminement piéton au niveau de l'ouvrage seront mieux sécurisés.

Les impacts seront surtout en phase travaux par la mise en place de la vole provisoire. Le Département s'attachera fortement à les limiter et remettre le site en état pour effacer au plus vite son empreinte (cf l'annexe complémentaire qui présente, entre autre les mesures envisagées).

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Département aura au préalable effectué des travaux similaires sur le pont situé un peu plus au sud. Connaissant les enjeux du secteur, il s'attachera à prendre, les mêmes mesures environnementales qui avaient été validées par le Marais Poitevin et la DDTM.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                     |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;                                                                                                                                                                                                                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/>            |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet                      |
|----------------------------|
| Notice technique du projet |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saintes

le.

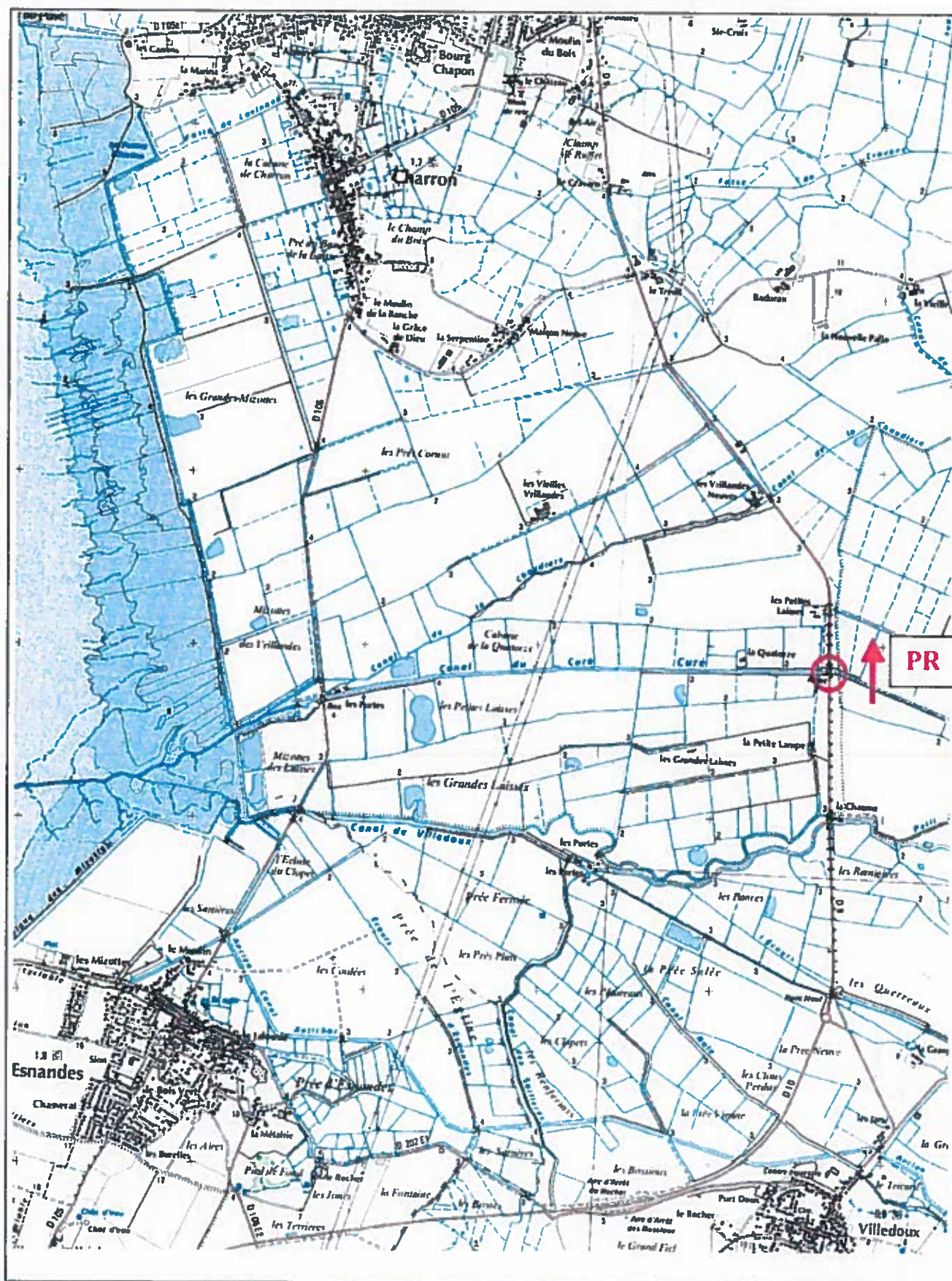
06 juillet 2018

Signature





## Plan de situation

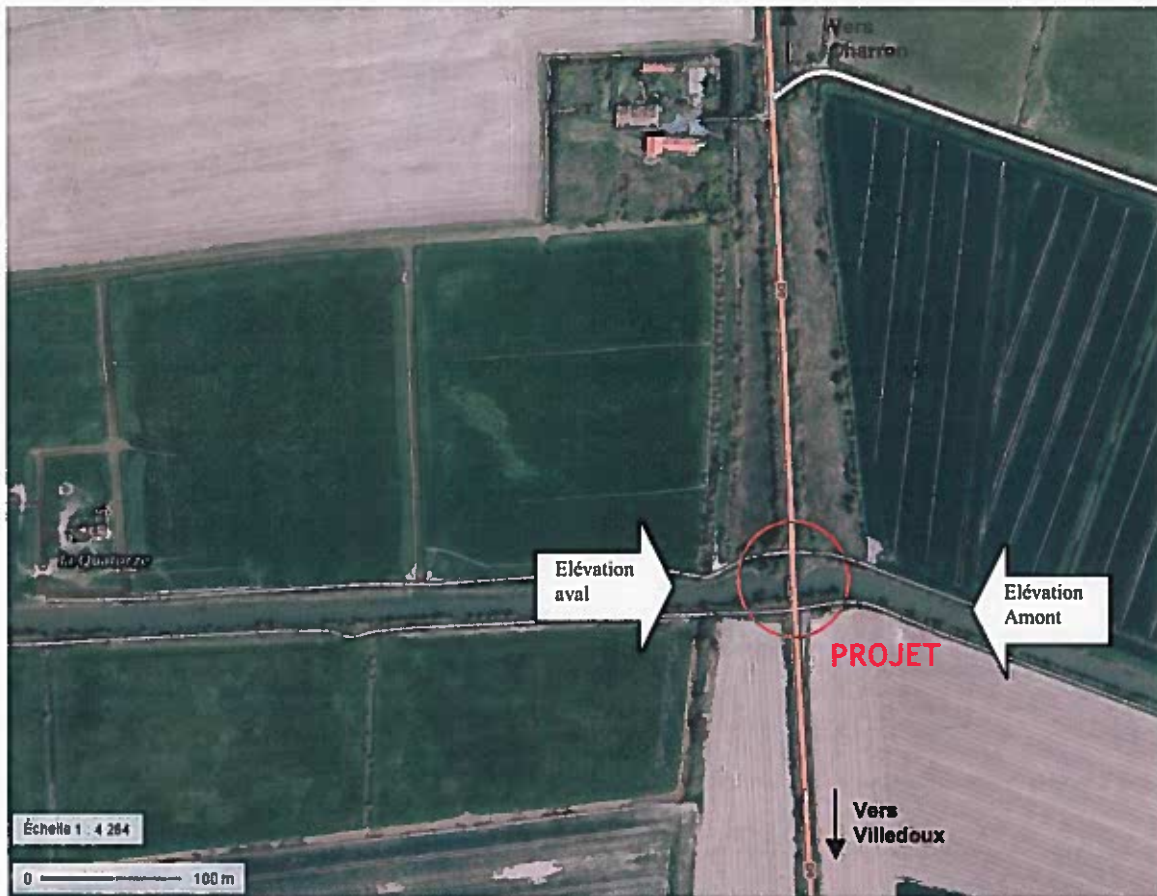




# ANNEXE 3



## Pont de la Laisse - RD9



Vue Transversale

## Photographies du pont de la Laisse



Elevation Amont



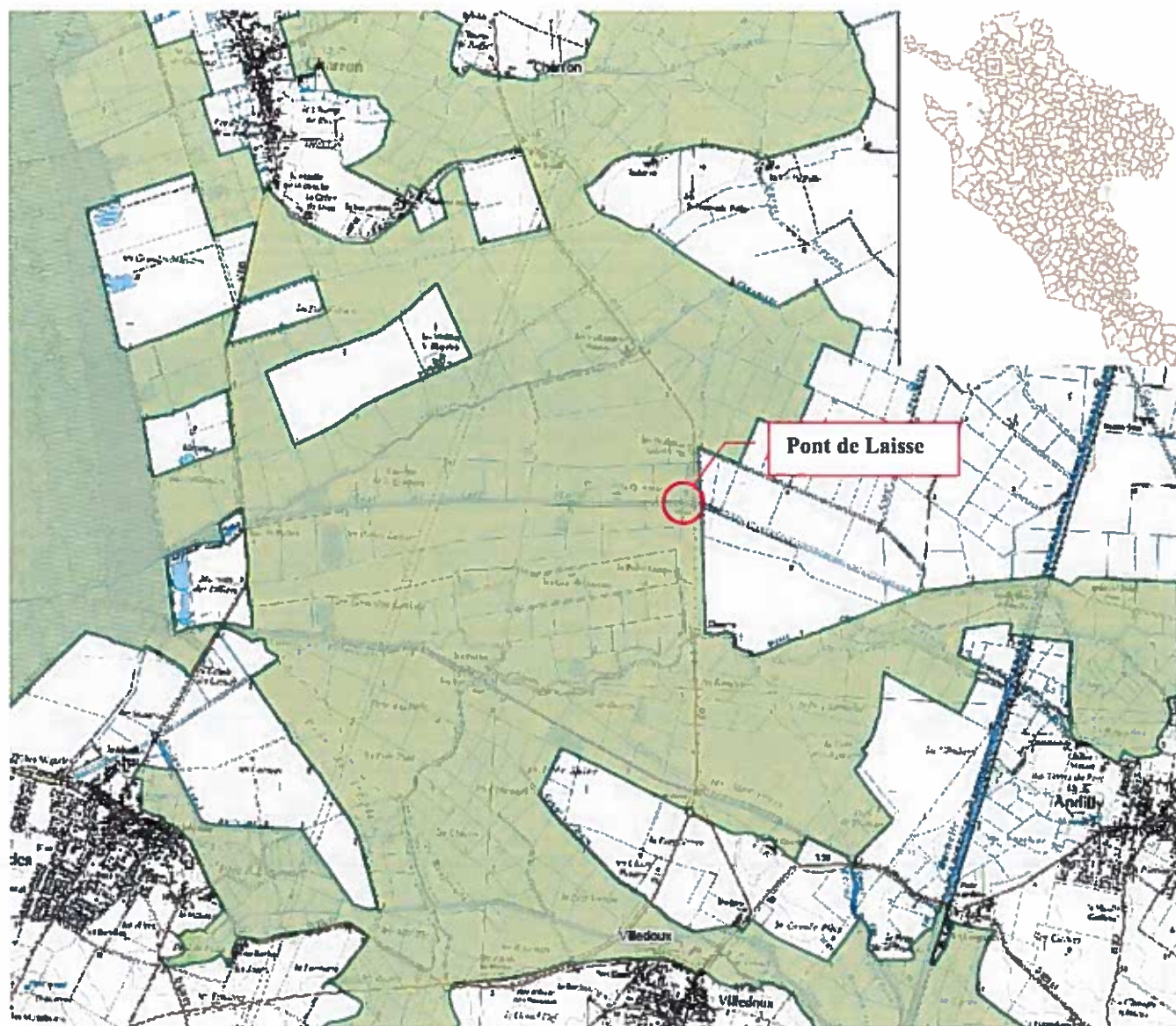
Elevation Aval



# ANNEXE 6



## Pont de Laisse - Zone Natura 2000



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité du Département de la Charente-Maritime.

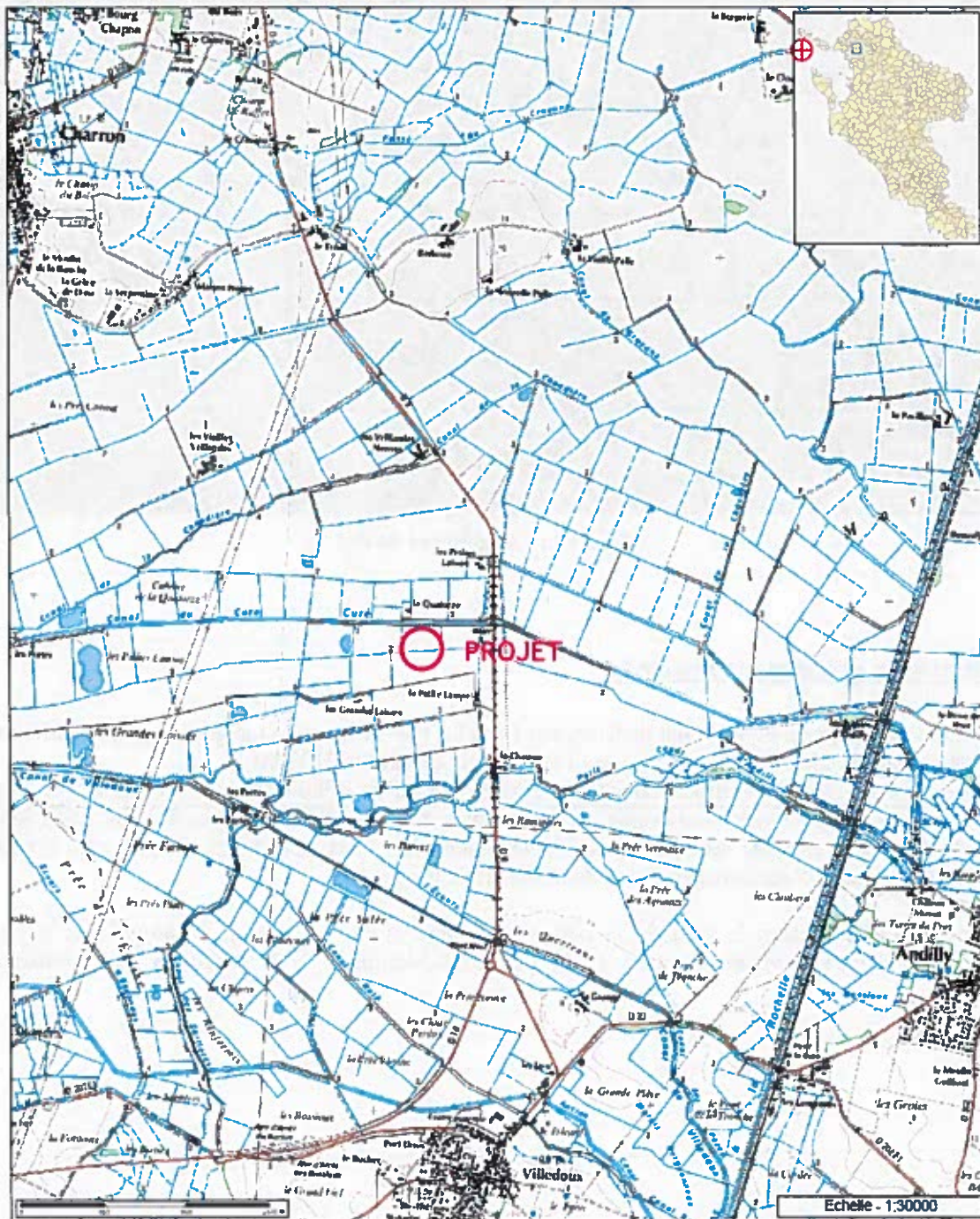


## NOTICE TECHNIQUE

### 1) Localisation de l'ouvrage

Le pont de la Laisse se situe sur la commune de Charron. Il supporte la RD 9 et permet de franchir le canal du Curé.

La gestionnaire du canal est l'Association Syndicale des Marais de Andilly – Charron – Longèves.



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité du Département de la Charente-Maritime.

Figure 1 : Plan de localisation



Figure 2 : Vue aérienne du site

## 2) Contexte du projet et intervenants

Le pont de la Laisse, appelé parfois pont du Curé, fait l'objet d'une fiche action intégrée au plan sécurité routière de 2017 piloté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

On observe sur cet ouvrage un rétrécissement (par empiètement d'un trottoir) et donc un défaut d'alignement par rapport à la section courante de la chaussée, ce qui ne permet pas à deux véhicules de type poids lourds et/ou autocars de se croiser en toute sécurité. Il est régulièrement découvert aux abords du pont, des accessoires de véhicules qui présument d'accrochages ou incidents matériels fréquents.

Afin de sécuriser l'itinéraire, le pont de la Laisse fait l'objet d'une inscription au programme de travaux et réparations du Service Ouvrages Routiers Hydrauliques et Maritimes de la Direction des Infrastructures du Département.



### **3) Présentation et état de l'ouvrage existant**

#### **3-1) Identification de l'ouvrage**

|                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
| Nom du franchissement :   | Pont de la Laisse |
| N° identifiant :          | 3.53.004          |
| N° de la RD :             | RD 9 – PR 14+208  |
| Obstacle franchi :        | Canal du Curé     |
| Commune :                 | Charron           |
| Canton :                  | Marans            |
| Agence :                  | Echillais         |
| Alignement de l'ouvrage : | Alignement droit  |

#### **3-2) Présentation générale de l'ouvrage**

L'ouvrage actuel est un pont à poutres (3 poutres à talon) en béton armé (BA), dont le tablier repose sur des culées en béton armé. On peut remarquer que le tablier et les poutres ont déjà subi des ragréages en béton. Le type des fondations de l'ouvrage reste inconnu.

Les garde-corps composés de poteaux en béton armé et de lisses métalliques sont implantés sur des trottoirs en béton. Aucun joint de chaussée, ni appareil d'appuis n'équipe l'ouvrage existant.

Peu d'archives existent sur cet ouvrage. Le dossier d'ouvrage se compose principalement d'anciennes inspections détaillées et d'inspections subaquatiques.

#### **3-3) Caractéristiques générales de l'ouvrage**

|                            |                                                      |
|----------------------------|------------------------------------------------------|
| Type de structure :        | Pont à poutres sous chaussée en BA avec culées en BA |
| Longueur de l'ouvrage :    | 20.50 m,                                             |
| Nombre de travée :         | 1,                                                   |
| Ouverture hydraulique :    | 10 m,                                                |
| Largeur utile de la voie : | 7.70 m entre garde-corps,                            |
| Largeur de la chaussée :   | 5.57 m,                                              |
| Largeur des trottoirs :    | 1.05 m chacun,                                       |
| Gabarit : tirant d'air :   | environ 1.60 m,                                      |
| Surcharge limitée :        | 26 tonnes sauf desserte locale,                      |



### 3-4) Plan de l'ouvrage existant, extrait du levé Topo

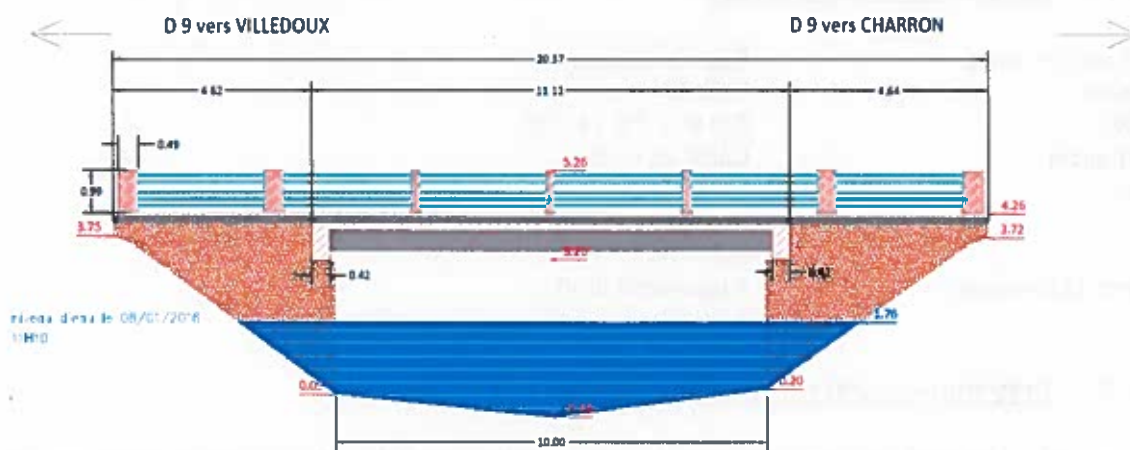


Figure 3 : Elévation Amont

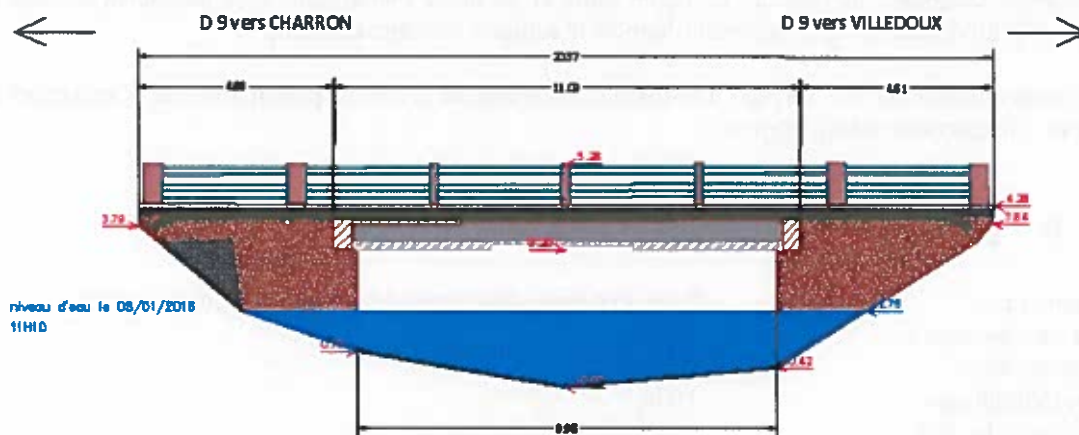


Figure 4 : Elévation Aval

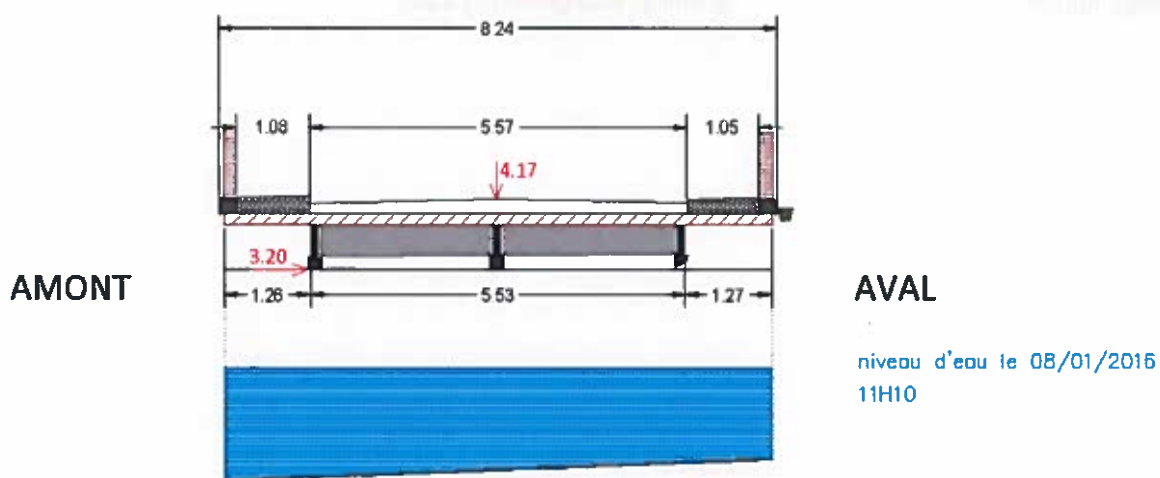


Figure 5 : Coupe transversale

3-5) Photos de l'ouvrage existant



**Figure 6 : Photo de l'amont**



**Figure 7 : Photo de l'aval**



**Figure 8 : Vue transversale**

### **3-6) Etat de l'ouvrage existant**

La dernière visite périodique réalisée le 6 juillet 2015, a montré que l'ouvrage nécessitait des travaux d'entretien et de réparation importants.

Cette visite a mis en évidence un certain nombre de pathologies et plus particulièrement :

- de multiples éclats de béton avec armatures apparentes sur le tablier et les culées,
- des fissures avec traces d'humidité sur les culées,
- des affaissements, des fissures et le faïençage de la chaussée,
- fissures et faïençage des trottoirs,
- altérations des bordures de trottoirs,
- corrosion des gardes corps.

Outre ces pathologies, l'ouvrage subit l'augmentation du trafic routier sur cet itinéraire.

Par conséquent, compte tenu de l'importance des dégradations, de l'état général de l'ouvrage et de son défaut de tracé, le projet d'aménagement doit concilier la sécurité des usagers et la pérennité structurelle de l'ouvrage.



#### 4) Analyse de la situation existante :

##### 4-1) Réseaux impactés par le projet

Les demandes de déclaration de projet de travaux (DT) ont été transmises aux différents concessionnaires. Ils donnent les renseignements suivants :

- Absence de réseaux aériens.
- Le SDEER indique qu'aucune information précise n'est en leur possession, ce qui ne permet pas de localiser le réseau d'éclairage public. Il n'y a pas de candélabre sur l'ouvrage. Ces éléments seront à vérifier.
- ERDF indique la présence d'un réseau haute tension à l'aval de l'ouvrage, fixé en encorbellement dans une goulotte.
- Un réseau télécom est présent sur l'ouvrage (trottoir amont à confirmer).

##### 4-2) Circulation routière

La RD 9 supporte un fort trafic routier. Les comptages routiers relèvent un débit moyen journalier de 11 000 véh/jour (TMJA 2016 cumulé sur les deux sens) dont 11 % de poids lourds, ce qui correspond à environ 1200 PL/jour. A noter également que cette route est empruntée par des convois exceptionnels.

##### 4-3) Hydraulique

Une étude hydraulique sera menée ultérieurement afin de confirmer le débouché hydraulique de l'ouvrage projeté.

##### 4-4) Géotechnique

Une étude de sol G2AVP, avec deux sondages pressiométriques et un sondage carotté, a été réalisée pour connaître la nature du substratum, par l'entreprise GEOTEC le 01/03/2016.

Cette étude identifie les caractéristiques du sol suivantes :

| 0 m    | Nature des sols                                              | Pression limite nette (Mpa) |
|--------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 1.50 m | Remblais anthropiques et sols végétalisés aux abords         |                             |
| 10 m   | Faciès argileux marron surmontant une argile vasarde bleutée | 0.12 à 0.45                 |
| 15 m   | Substratum marmo-calcaire                                    | > 4.5                       |

Compte tenu des caractéristiques mécaniques des terrains de surface toute solution de fondation superficielle doit être écartée. Le principe de fondation consistera à reporter les charges par l'intermédiaire de fondations de type pieux ou micropieux ancrés dans le faciès calcaire.

Les résultats des essais en laboratoire indiquent des matériaux argileux superficiels classifiés A3th et A4th. Ces sols sont très sensibles à l'eau et leur consistance évolue en fonction de leur teneur en eau. D'où la difficulté, durant les travaux de terrassement, de manipuler et mettre en oeuvre le matériau à l'état humide. Dans cet état, la portance du sol est également très faible, ce qui rend difficile la circulation des engins de chantier.

Dans le cas où il serait mis en place des remblais complémentaires à l'arrière des culées, il conviendra de vérifier les points suivants lors des études ultérieures :

- Absence de poinçonnement,
- Stabilité rotationnelle des remblais,
- Frottement négatif,
- Amplitude du tassement associé.

#### **4-5) Impact architectural**

Le site du projet n'est concerné par aucune sujétion architecturale particulière.

#### **4-6) Contexte environnemental**

##### **4-6-1) Milieux naturels**

Le pont de Laisse se situe dans le périmètre des zones réglementaires suivantes :

- ZNIEFF de type I : Anse de l'aiguillon et marais de Charron,
- ZNIEFF de type II : Marais Poitevin,
- Natura 2000 : ZSC et ZPS Marais Poitevin
- ZICO : Marais poitevin et baie de l'aiguillon,
- Arrêté portant protection d'un Biotope,
- Parc Naturel du Marais Poitevin

L'ouvrage se trouve donc dans un espace naturel sensible.

Milieu naturel :

Le pont se situe dans un environnement constitué de parcelles de cultures, de prairies humides qui se rattachent à des prairies subhalophiles et des zones aquatiques (canaux).

Flore :

Il ne semble pas que le secteur héberge des espèces floristiques présentant de forts enjeux de préservation. De part et d'autre du pont, se trouve une haie arbustive composée principalement de Tamaris et de Frênes.

Faune :

Sur le secteur sont présents :

- des oiseaux nicheurs en période de migration ou d'hivernage
- des reptiles
- des amphibiens
- des poissons
- des insectes
- des chauves-souris
- des mammifères et notamment la Loutre et le Vison d'Europe.

##### **4-6-2) Ressources en eau**

Le milieu de la zone d'étude est concerné par le SDAGE *Loire Bretagne*, ainsi que le SAGE de *Sèvre Niortaise et Marais Poitevin* qui est en phase de mise en oeuvre.

Le projet se situe dans une zone humide de la Charente-Maritime qui est également une zone de répartition des eaux superficielles.

Le site fait partie des zones vulnérables Loire-Bretagne et de la zone sensible aux nitrates instituée le 22 février 2006.

#### **4-6-3) Risques naturels**

Le projet se trouvant sur la commune de Charron, il est soumis aux risques naturels suivant :

- ⊕ Inondation - Par ruissellement et coulée de boue
- ⊕ Inondation - Par submersion marine
- ⊕ Phénomènes liés à l'atmosphère
- ⊕ Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent)
- ⊕ Séisme Zone de sismicité : 3

Ces risques seront pris en compte dans l'étude de l'opération.

#### **4-7) Démarches réglementaires**

En conclusion, l'opération sera soumise aux études réglementaires et déclarations nécessaires à la réalisation des travaux.

Les principales sujétions environnementales rencontrées, permettent déjà d'envisager la réalisation d'un dossier d'incidences Natura 2000 et un dossier de déclaration loi sur l'eau.

Une demande d'examen cas par cas, objet de la demande, permettra de préciser si le projet est soumis ou non à étude d'impact.

#### **4-8) Foncière**

Le projet final s'inscrira dans les limites du Domaine Public Routier, ce qui ne nécessitera aucune acquisition foncière définitive.

Les accès agricoles limitrophes de la zone du projet devront être maintenus.



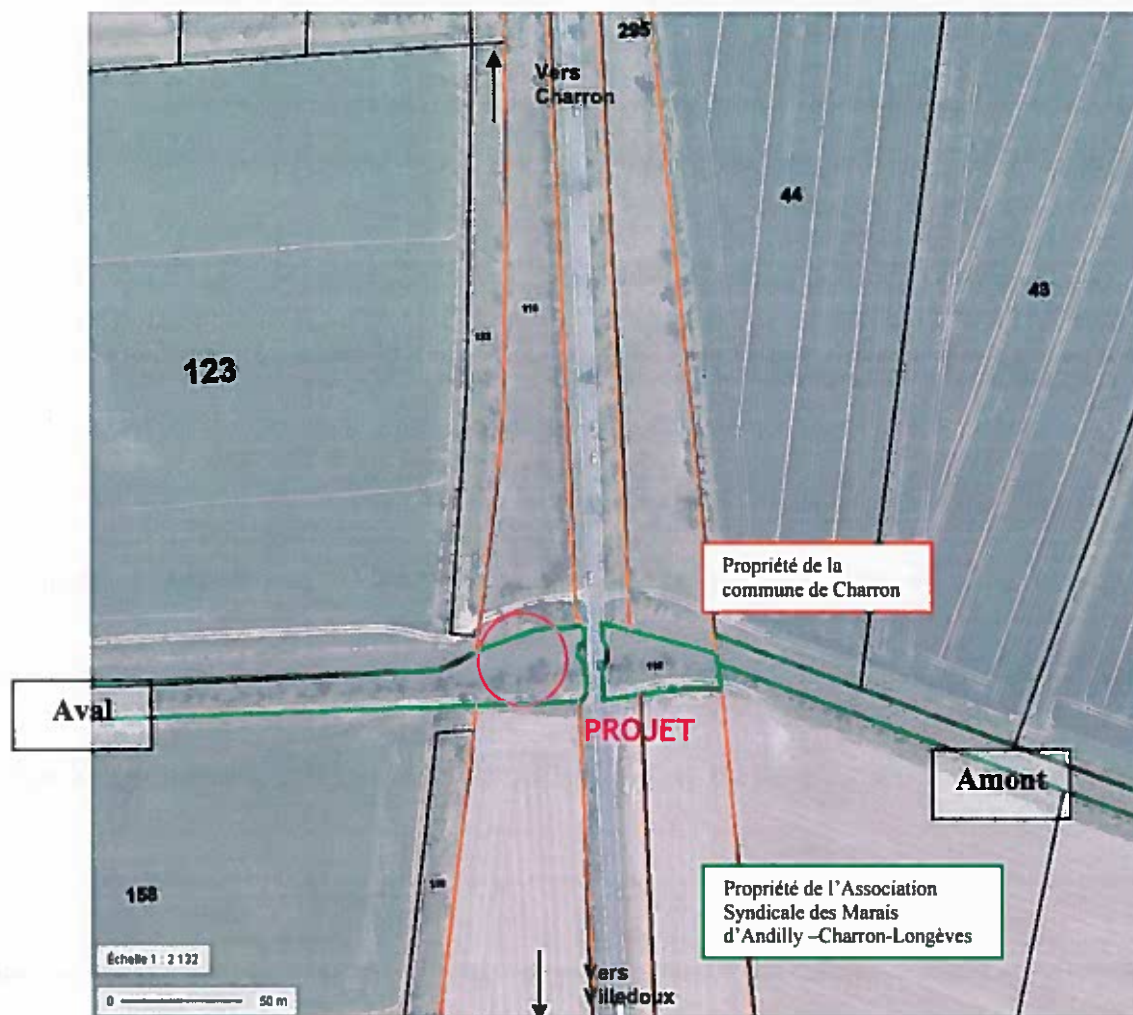


Figure 9 : Extrait cadastral

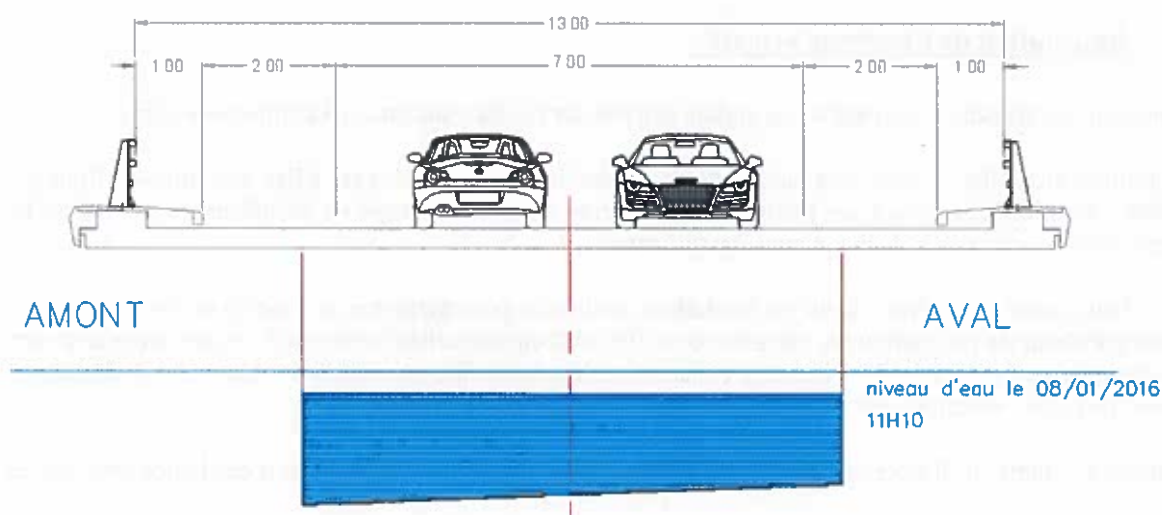
## 5) Présentation de l'opération projetée :

L'analyse de la situation existante, des besoins et des enjeux liés au contexte du projet, conduit à étudier un aménagement intégrant les objectifs suivants :

- reconstruire la structure pour pérenniser l'ouvrage en lieu et place actuels,
- limiter l'impact du projet sur le milieu pour préserver celui-ci,
- améliorer la transparence écologique,
- adapter l'aménagement du profil en travers au trafic routier actuel de l'itinéraire,

Dans le cadre d'un potentiel recalibrage de la RD9, le profil en travers de l'ouvrage sera élargi. L'aménagement défini pour le projet présente :

- une chaussée bidirectionnelle de 7 m,
- deux bandes dérasées de 2 m chacune,
- deux trottoirs techniques de 1 m chacun pour l'exploitation,
- un dispositif de retenue de niveau N.



**Figure 10 : Profil en travers type**

Le projet détaillé ci-dessous intègre ce profil en travers type et répond aux objectifs précités. Parmi différents scénarios techniques préalablement étudiés, la solution retenue présente le meilleur compromis entre les sujétions techniques, financières et en termes d'impacts sur le milieu.

Les travaux vont s'échelonner sur 6 mois, l'un des enjeux est donc aussi de gérer au mieux la circulation routière pendant toute cette durée. Trois possibilités ont été envisagées :

- mettre en place un itinéraire de déviation
- mettre en place un alternat permanent par feux de chantier
- mettre en place une voie provisoire.

#### Itinéraire de déviation :

Le secteur en zone de marais ne permet pas la mise en place d'une déviation proche du lieu des travaux. Les seuls itinéraires possibles seraient :

- via la RD 105 en traversant le bourg d'Eslandes et Charron
- via la RD 20, la RD 137 et la RD 105 avec la traversée d'Andilly et Marans.

Très vite il est apparu délicat de renvoyer 11 000 véhicules par jour dont 1 200 poids lourds et convois exceptionnels dans les bourgs des communes précédemment citées et encore moins pendant une durée de 6 mois. Certaines communes connaissent déjà d'importants problèmes de circulation. Les enjeux en termes de sécurité seraient loin d'être neutres, sans oublier les conditions de vie des riverains concernés.

#### Feux de chantier :

Cette solution entraînerait des ralentissements considérables sur la RD 9 et obligerait une organisation de chantier trop complexe. Le personnel intervenant sur le pont de La Laisse serait exposé à une insécurité permanente. Pour ces raisons, cette solution a également été écartée.

#### Voie provisoire :

Il s'agit de construire une voie en parallèle de la zone des travaux. A l'issue des travaux cette voie serait détruite et le site totalement remis en état. C'est la solution globalement la moins « écologique » mais la plus acceptable sur le plan humain. Elle présente néanmoins un plus « écologique » par rapport aux deux autres solutions, lié aux rejets des 11 000 véhicules qui n'effectueront pas de km supplémentaires et qui subiront moins de ralentissements et bouchons.

**5-1) Description de l'ouvrage projeté :**

**Le projet consiste à reconstruire l'ouvrage et ses appuis derrière les culées existantes en partie conservées.**

Suite à la démolition du tablier existant, des pieux seront réalisés derrière les culées actuelles. Les murs de front des culées existantes, positionnées devant les pieux, sont conservés comme ouvrages de soutènement des talus. Ils seront toutefois recépés pour servir de banquettes à petite faune.

Un chevêtre en béton armé sera construit sur les fondations profondes pour permettre la mise en œuvre d'un tablier de type poutres préfabriquées précontraintes par adhérence (PRAD) ou poutrelles enrobées. Le nouveau tablier aura donc une portée supérieure à celle de l'ouvrage existant, ce qui conduit à améliorer le débouché hydraulique. L'aménagement final sur l'ouvrage, sera conforme au profil en travers type défini ci-avant.

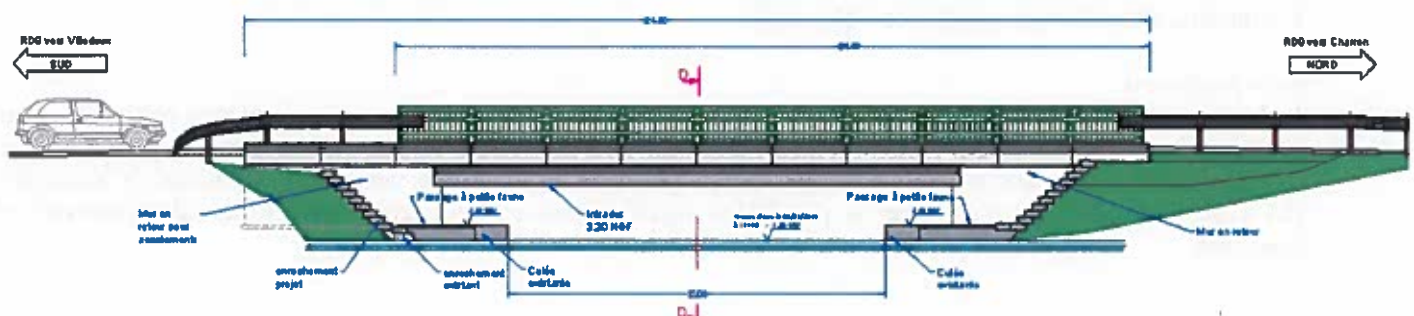
Les enrochements existants sur les berges seront repositionnés pour faciliter le raccordement des banquettes sur les talus.

Cette solution a pour objectif de limiter les travaux de démolition de l'ouvrage et ainsi limiter l'impact du projet sur le milieu tout en améliorant la transparence écologique.

### 5-2) Caractéristiques de l'ouvrage aménagé

- profil en long : identique à l'existant
- tracé en plan : le projet s'inscrit dans un alignement droit
- profil en travers :
  - Largeur de chaussée : 11.00 m dont 2 bandes dérasées de 2.00 m
  - Largeur des trottoirs : 1.00 m chacun
  - Largeur utile entre DR : 13.00 m
- longueur de l'ouvrage : 26.00 m
- Portée : 14.00 m

### 5-3) Plan de l'ouvrage projeté



**Figure 11: Elévation Amont**







## 7) Planning prévisionnel et échéancier de l'opération

Cette opération est programmée pour une phase travaux en 2019. La suite de l'étude se déroulera de la façon suivante :

| Phase du Projet                          | 2018 |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     | 2019 |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|------------------------------------------|------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
|                                          | Jan  | Fev | Mar | Avr | Mai | Jui | Jui | Aou | Sep | Oct | Nov | Dec | Jan  | Fev | Mar | Avr | Mai | Jui | Jui | Aou | Sep | Oct | Nov | Dec |
| Validation AVP                           |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Dossier N2000 & DLE                      |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| PRO                                      |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Validation PRO                           |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Constitution du DCE                      |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Validation du DCE et transmission au SEB |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Passage à laCP de NOVEMBRE               |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Consultation des entreprises et choix    |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Notification                             |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Préparation du chantier                  |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Chantier                                 |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |      |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |



## 8) Mesures spécifiques liées à la voie provisoire

Le Département s'engage à prendre les mesures suivantes pour accompagner la mise en place de la voie provisoire :

Mesures d'évitement :

- lancement des travaux en dehors des périodes de reproduction et d'élevage des jeunes : donc à partir de septembre
- s'assurer de l'absence de chiroptères dans les infractuosités de l'ouvrage avant les travaux
- rendre inhospitalier les habitats favorables au Vison et à la Loutre.

Mesures de réduction :

- Mise en oeuvre d'un chantier respectueux du site
- Mise en oeuvre des moyens de préservation de la bonne qualité des eaux pendant le chantier
- Minimiser et matérialiser l'emprise du site
- Assurer la transparence de l'ouvrage pour les mammifères semi-aquatiques
- Avant la création de la voie provisoire, décapage de la terre végétale sur une 30aine de cm. Stockage à l'air libre sur un géotextile en séparant les différentes couches de sol en fonction de leur fertilité

Mesures de compacité du sous-sol

Mise en place d'un géotextile avant mise en oeuvre de matériaux de construction

A la fin du chantier, après avoir démantelé la voie provisoire, décompactage du sol au niveau de l'emprise. Remise de la terre végétale selon l'ordonnancement des différentes couches

- Réduction de la vitesse de circulation pour limiter le risque de collision avec la petite faune.

Mesures d'accompagnement :

- Gestion raisonnée des abords du pont et de la chaussée
- Restauration des ripisylves  
Plantation au niveau des haies détruites . Les essences seront les mêmes que celles présentes sur le secteur, Tamaris. On évitera les Frênes, actuellement victimes de la chalarose
- Mise en place d'un suivi de chantier.

## **6) Description des travaux et exploitation sous chantier**

L'opération consiste à reconstruire l'ouvrage sans interrompre le trafic routier sur le réseau départemental. Les travaux nécessiteront au préalable, la mise en place d'une chaussée et d'un pont provisoires à l'amont, pour conserver la circulation routière et permettre le franchissement du canal du Curé. Ce dispositif restera en place durant toute la durée des travaux, afin de permettre la réalisation du chantier hors circulation. Le pont provisoire sera loué auprès du Centre National des Ponts de Secours.

Les travaux se décomposeront de la façon suivante :

### **Les travaux préliminaires**

- les études d'exécution,
- les installations de chantier,
- la mise en place du pont et de la chaussée provisoires,

### **La construction de l'ouvrage**

- la démolition et les terrassements généraux,
- la réalisation des pieux,
- la construction des chevêtres,
- la mise en place des poutres et du tablier en béton armé,
- la pose des corniches et des dispositifs de retenue,
- la pose de l'étanchéité,
- la réalisation des trottoirs et de la structure de chaussée,
- la réalisation des enrochements avec banquettes pour la petite faune,

### **La restitution du lieu**

- le rétablissement de la circulation sur l'ouvrage,
- la déconstruction de la chaussée provisoire avec remise en état des abords,
- la fourniture du dossier de récolement.

La conception de l'ouvrage et le mode opératoire permettront de s'affranchir de toutes sujétions de batardeaux qui impacteraient le libre écoulement du canal.

Le délai global de réalisation est fixé à 10 mois. Il comporte 4 mois de période de préparation et 6 mois de travaux.

## **7) Impacts pendant les travaux avec la mise en place de la voie provisoire**

La mise en œuvre de cette voie impliquera la destruction d'une partie de la haie arbustive longeant la RD9 avec un risque de destruction temporaire d'habitats naturels, d'individus d'espèces (oiseaux nicheurs, chiroptères, amphibiens, reptiles, insectes et poissons) et de dérangement.

Les autres nuisances possibles seront le risque de mise en suspension de particules fines dans le cours d'eau et d'apports de poussières et le risque de ralentissements sur la RD 9.

5-4)

Plans de la voie provisoire :

